RECU EN PREFECTURE
Le 01 juin 2021
VIA DOTELEC - S2LOW
025-242500361-20210527-D005673I0-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 27 mai 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h14 et levée à 20h10.

Etaient présents :
Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir du 9), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, **Beure :** M. Philippe CHANEY **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** Mme Hélène ASTRIC ANSART **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Franois :** M. Emile BOURGEOIS **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Loïc ALLAIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD

Etaient présents en visioconférence : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalèze :** M. René BLAISON **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champoux :** M. Romain VIENET **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Fontain :** Mme Martine DONEY **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :
Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Annaick CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Damien HUGUET, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Devecey :** M. Michel JASSEY **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance : M. Jacques ADRIANSEN

Procurations de vote :
T. JAVAUX à L. ALLAIN, MJ. BERNABEU à JP. MICHAUD, H. ALEM à A. BENEDETTO, P. BILLEREY à G. SPICHER, N. BOUVET à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à JE. LAFARGE, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à A. POULIN, J. CHETTOUH à S. COUDRY, M. ETEVENARD à F. PRESSE, L. GAGLIOLO à A. LAROPPE, A. GHEZALI à F BAHER, V. HALLER à C. DEVESA, PC. HENRY à L. FAGAUT, D. HUGUET à F. BOUSSO, M. LAMBERT à C. VARET, M. LEMERCIER à L. FAGAUT, JE. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à S. COUDRY, MT. MICHEL à B. CYPRIANI, Y. POUJET à M. ZEHAF, JH. ROUX à N. BODIN, J. SORLIN à N. BODIN, A. TERZO à S.GHARET, S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à C. VARET, D. PAINEAU à J. ADRIANSEN, R. BLAISON à V. MAILLARD, O. LEGAIN à F. BAILLY, R. VIENET à C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON à M. FELT, V. DRUGE à P. AYACHE, G. GAVIGNET à C. BARTHELET, M. LEOTARD à JM. BOUSSET, M. JASSEY à G. ORY, M. DONEY à F. LAIDIE, J. SIMONDON à F. LAIDIE, H. BERMOND à H. ASTRIC-ANSART, C. LINDECKER à V. FIETIER, D. HUOT à V. FIETIER, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à E. BOURGEOIS, P. CONTOZ à JP. JANNIN, L. BERNARD, à P. SIMONIN, JM. CAYUELA à JP. JANNIN, C.MAIRE à F. GALLIOU, A. OLSZAK à P. CHANEY, N. DUSSAUCY à JP. MICHAUD, J. KRIEGER à C. MAGNIN-FEYSOT, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à A. VIGNOT, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE, M. VIPREY à P. SIMONIN

Délibération n°2021/005673
Rapport n°33 - Protocole de préfiguration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Protocole de préfiguration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Rapporteur : Mme Catherine BARTHELET, Vice-Présidente
Commission : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :
GBM et l'Etat se mobilisent ensemble pour favoriser sur le territoire métropolitain la relance d'une part, conforter la transition écologique d'autre part. A cette fin, ils proposent de s'accorder, au second semestre de 2021, sur un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qui formalisera un partenariat décliné sur la durée du mandat de l'exécutif local.
Sans attendre la signature du CRTE, ils décident d'ores-et-déjà la mise en œuvre d'une première série d'actions de relance, pour la période 2021-2022 avec l'engagement ou le soutien des projets matures. Ils élaborent dans ce sens un « protocole de préfiguration du CRTE ». Entrent dans ce volet les financements d'ores et déjà alloués pour la relance ou susceptibles de l'être en amont du CRTE.
Les engagements pour la relance seront intégrés au futur CRTE.

I. Le Contrat de relance et de transition écologique

Une circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020 propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation, avec le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), qui engage les cosignataires sur la durée du mandat de l'exécutif local.

Le CRTE repose sur la vision stratégique des enjeux du territoire que porte GBM en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) sont développées dans le cadre du CRTE, dans une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique.

Le CRTE se fonde sur les diagnostics et enjeux établis par :
- le Projet du territoire « Action Grand Besançon » (il intègrera l'évolution donnée à ce document avec son actualisation, prévue à la fin de l'année 2021),
- le Plan climat air-énergie territorial (PCAET) qui sera approuvé définitivement fin 2021,
- le Contrat de transition écologique (CTE),
- les objectifs du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Ici 2050 », cadre de la planification régionale approuvé en 2020.

Il intègre les objectifs résultant des documents de planification et de programmation, notamment :
- le Schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- le Programme local de l'habitat (PLH),
- le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- le Plan de Mobilité (PDM).

Contrat « intégrateur », le CRTE garantit en outre une cohérence avec les engagements contenus dans les contrats en cours signés par GBM avec l'Etat ou ses opérateurs : Action Cœur de Ville / Opération de revitalisation du territoire, Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), Contrat de ville et Convention du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)...

Le CRTE portera sur le périmètre de Grand Besançon Métropole. Il donnera à GBM une visibilité sur les projets qu'il porte et sur les soutiens que lui apporte l'Etat.

Le CRTE constituera le cadre permanent de travail entre GBM, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement...).

Il sera enrichi ou amendé pendant la durée du mandat, notamment afin d'intégrer l'évolution donnée au Projet de territoire et à différents autres schémas ou documents de référence. Le CRTE fera l'objet ainsi d'une revoyure annuelle entre ses signataires.

L'Etat et GBM envisagent de s'accorder au second semestre de 2021 sur un Contrat qui formalisera ce partenariat pour la durée du mandat.

II. Le Protocole de préfiguration du CRTE

A/ Des projets de relance pour la période 2021-2022

Sans attendre l'élaboration du CRTE, un Protocole de préfiguration du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est en préparation entre l'Etat et GBM.

Ce Protocole prévoit la mise en œuvre d'une première série d'actions concrètes de relance, avec l'engagement ou le soutien des projets matures de GBM et de la ville de Besançon ; il pourra intégrer par avenant d'autres actions conduites sur le territoire, cohérentes avec la stratégie de GBM.

La mise en œuvre des projets engagés dans le cadre de la démarche de relance, pour la période 2021-2022, constituent le volet *« préfiguration »* du CRTE. Les orientations stratégiques du Projet de territoire dans sa version actuelle en constituent le socle.

Le Protocole liste les projets bénéficiant des dispositifs de soutien dans le cadre du plan de relance. Ce document a également vocation à préciser les modalités d'élaboration du futur Contrat :

- la description de la gouvernance qui sera mise en place pour l'élaboration du Contrat : comité de pilotage, groupes de travail, concertation avec les citoyens, le monde associatif, les entreprises...,
- le rappel des éléments existants de diagnostic et une première identification des volets nécessitant des approfondissements,
- le calendrier prévisionnel de la démarche.

Les engagements pour la relance seront intégrés au futur CRTE.

B/ Le processus d'élaboration du Protocole de préfiguration

Un Comité technique a été constitué en interne. Placé sous l'autorité du DGS, il associe la direction Stratégie et territoire, la direction des Finances et le service de l'Environnement,

Des temps d'échanges ont été organisés avec les services de la Direction départementale des territoires (DDT).

Les vice-présidentes Catherine Barthelet (en charge du Projet de territoire, de la planification, des prospectives et coopérations) et Lorine Gagliolo (en charge du développement durable de l'énergie et de l'environnement) ont suivi les travaux préparatoires.

Un Comité de pilotage, composé des services de l'Etat, de la région BFC et de GBM, s'est réuni mi-avril. A cette réunion ont participé pour GBM :

- Catherine Barthelet et Lorine Gagliolo
- le DGS et les services membres du Comité technique.

C/ La validation du Protocole de préfiguration

Une information a été donnée aux Commissions 4 (« Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable ») et 1 (« Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics »), respectivement les 29 et 30 avril,

Ont été amenés à se prononcer sur le projet de Protocole de préfiguration :
- la Commission 6 le 29 avril,
- le Bureau du 12 mai,

Le Conseil communautaire statuera le 27 mai.

III. La méthode de travail pour la préparation du CRTE et sa mise en œuvre

Le futur Contrat de relance et de transition écologique portera sur la durée du mandat de l'exécutif communautaire (2022 – 2026). Il sera constitué :
- d'une partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- d'une partie consacrée aux programmes d'actions opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- d'une partie détaillant les financements attribués et engagés pour chaque action inscrite.

Le Contrat nécessitera un temps plus long pour son élaboration. Ce document explicitera les éléments de diagnostic, les enjeux identifiés, les orientations stratégiques retenues et leurs déclinaisons dans un plan d'action.

L'Etat et GBM retraceront dans le CRTE des projets d'investissement portés par la Communauté urbaine et la ville de Besançon et d'autres communes membres de GBM ainsi que des actions portées par d'autres acteurs sur le territoire, en cohérence avec le Projet de territoire.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend connaissance du contenu du Protocole de préfiguration du CRTE annexé au rapport et du calendrier de préparation envisagée du CRTE,**

- **se prononce favorablement sur le contenu du Protocole de préfiguration au CRTE, annexé au rapport ;**

- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le Protocole de préfiguration au CRTE.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président

PRÉFET
DU DOUBS
Liberté
Égalité
Fraternité

Grand Besançon Métropole

PROTOCOLE DE PREFIGURATION
DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

ENTRE

L'ÉTAT,
représenté par M. Joël MATHURIN, Préfet du département du Doubs

ET :

LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANÇON METROPOLE,
représentée par Madame Anne VIGNOT, Maire de Besançon et Présidente de Grand Besançon Métropole (GBM)

CONVIENNENT :

- d'une part de s'accorder d'ici la fin de l'année 2021 sur un Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE) qui formalisera un partenariat de long terme entre l'Etat, la Région et Grand Besançon Métropole et s'appliquera sur la période 2021-2026 ;

- d'autre part, sans attendre la signature du CRTE, de déployer immédiatement un programme de relance portant sur les exercices 2021-2022.

PREAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, relatif notamment aux Contrats de plan Etat-Région (CPER) rénovés, une circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020 propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation, avec le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), qui engage les cosignataires sur la durée du mandat de l'exécutif local.

Le CRTE s'inscrit dans un contexte général particulièrement marqué par la crise de la COVID-19. Il conduit à la réaffirmation de la volonté des partenaires de maintenir un effort d'investissement dynamique.

Le présent Protocole de préfiguration initie la dynamique, en structurant la démarche d'élaboration du CRTE et en identifiant les projets structurants à l'horizon 2021-2022, avant une signature du CRTE au second semestre 2021 pour les années 2021 à 2026.

❑ Les objectifs du Contrat de relance et de transition écologique

Conclu pour la durée des mandats municipaux et intercommunaux, le Contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour soutenir leur projet de territoire.

Le CRTE repose sur la vision stratégique des enjeux du territoire que porte GBM en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) sont développées dans le cadre du CRTE, dans une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique.

Le CRTE traduit en plan d'actions les orientations politiques définies dans les documents stratégiques propres à ces différents domaines ; de la même manière, le CRTE intègre les éléments de diagnostic et les objectifs résultant des documents de planification et de programmation, notamment le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), le Programme local de l'habitat (PLH) et le Plan de Mobilité (PDM).

Par ailleurs, la trajectoire des politiques publiques de GBM prendra progressivement en compte les objectifs du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Ici 2050 », cadre de la planification régionale approuvé en 2020.

Le CRTE se fonde sur les diagnostics, les enjeux et orientations du Projet du territoire « Action Grand Besançon » et intègrera l'évolution donnée à ce document à l'occasion de son actualisation d'ici à la fin de l'année 2021. Il s'appuie par ailleurs sur le Plan climat air-énergie territorial (PCAET) de GBM qui sera approuvé définitivement fin 2021 et sur le Contrat de transition écologique (CTE) déjà contractualisé avec l'Etat. Ce CTE a vocation à être entièrement repris et fondu dans le futur CRTE, sous réserve le cas échéant d'ajustements et de mises à jour à apporter à son plan d'actions.

Ces documents d'orientations ont déjà fait l'objet d'une large concertation. Elaboré sur une période de 18 mois, Action Grand Besançon a largement consulté les élus, les acteurs du territoire et les citoyens ainsi que les partenaires institutionnels. Les consultations se poursuivront courant 2021 dans le cadre de l'actualisation du Projet de territoire, de la concertation du PCAET notamment dans le cadre du Club Climat mais également pour l'ensemble des autres schémas en cours d'actualisation : PDM, PLH, SCoT, PLUi.

Contrat « intégrateur », le CRTE garantit une cohérence avec les engagements contenus dans les contrats en cours signés par GBM avec l'Etat ou ses opérateurs : Action Cœur de Ville / Opération de

revitalisation du territoire, Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), Contrat de ville et Convention du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)…

Le CRTE constitue le cadre permanent de travail entre GBM, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement…).

Les signataires conviennent de poursuivre, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours, la poursuite des programmes déjà engagés et leurs gouvernances respectives ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin, notamment, d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

❑ La méthode de travail pour la préparation du CRTE et sa mise en œuvre

• l'élaboration du CRTE

Le futur Contrat de relance et de transition écologique sera constitué :

- d'une partie
  - rappelant les diagnostics posés, les enjeux identifiés et les orientations données dans le Projet du territoire « Action Grand Besançon » et le Plan climat air-énergie territorial (PCAET) de GBM et le Contrat de transition écologique (CTE) contractualisé entre GBM et l'Etat
  - explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- d'une partie consacrée aux programmes d'actions opérationnels envisagés sur la durée du contrat par GBM et ceux qui sont en cohérence avec la stratégie de GBM ;
- d'une partie détaillant les financements attribués et engagés pour chaque action inscrite ;
- d'indicateurs de suivi en lien avec le développement durable

L'Etat et GBM retraceront dans le CRTE des projets d'investissement sur la période 2021-2026 portés par la Communauté urbaine ainsi que, lorsque cela est pertinent, les projets d'autres communes et acteurs du territoire, en cohérence avec les orientations mentionnées.

Le CRTE sera actualisé en fonction de l'évolution des projets, Cela vaut tout particulièrement pour les projets communaux matures, connus mais non encore retenus dans le cadre du Protocole de préfiguration, qui ont vocation à intégrer le CRTE dès leur instruction achevée.

Les partenaires, publics et privés, amenés à prendre une part active aux projets engagés sur le territoire ne sont pas formellement associés à ce stade l'élaboration du CRTE. Le choix est fait de s'appuyer, autant que faire se peut, sur les comités de pilotage existants dans d'autres dispositifs, afin d'éviter une multiplication d'instances de pilotage. Cette option n'exclut cependant pas la possibilité d'un élargissement d'une gouvernance partenariale, décidée par le COPIL, en fonction des actions, programmes ou appels à projets le rendant souhaitable.

La concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens reposera sur les actions prévues pour l'actualisation de documents cadres, en particulier le Projet de territoire et le PCAET, mais également pour les autres schémas en cours d'actualisation (PDM, PLH, SCoT, PLUi).

Le Contrat sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat de plan Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO FEDER-FSE) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il mobilisera, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets.Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux de l'intercommunalité et des communes composant celle-ci.

- **La gouvernance**

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et de la Présidente de GBM. Cette instance associe les partenaires du présent Protocole de préfiguration. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage validera le contenu du CRTE, évaluera l'avancement du contrat et son exécution. Il proposera l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Outil souple et évolutif, le CRTE pourra être amendé pendant toute la durée du mandat, notamment afin d'intégrer l'actualisation du Projet de territoire, des autres schémas ou documents de référence ainsi que des politiques publiques de GBM.

Le CRTE donnera lieu ainsi à une revoyure annuelle entre ses signataires. Ses évolutions seront intégrées par voie d'avenant ou par décision du comité de pilotage pour les modifications de moindre importance, notamment concernant les compléments apportés sur les projets concernés par les financements (fiches actions ou fiches projets).

Le Préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le Préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, donnera lieu à un suivi du pilotage du Contrat.

❑ Un protocole de préfiguration préalable au CRTE qui identifie les projets pour la période 2021-2022

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale ou régionale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

GBM et l'Etat décident de se mobiliser ensemble pour favoriser sur le territoire métropolitain la relance et conforter la transition écologique. A cette fin, les cosignataires du CRTE conviennent de s'accorder au second semestre de 2021 sur un Contrat qui formalisera un partenariat décliné sur la durée restante du mandat (2021-2026).

Sans attendre la signature du CRTE, ils décident d'ores-et-déjà la mise en œuvre d'une première série d'actions concrètes de relance, avec l'engagement ou le soutien des projets matures. La mise en œuvre des projets engagés dans le cadre de la démarche de relance, pour la période 2021-2022, constitue le volet *« préfiguration »* du CRTE. Les orientations stratégiques du Projet de territoire dans sa version actuelle en constituent le socle.

Entrent dans ce volet les financements d'ores et déjà alloués pour la relance ou susceptibles de l'être en amont du CRTE.

Les engagements pour la relance seront intégrés au futur CRTE.

❑ Les atouts de Grand Besançon Métropole mobilisés pour le plan de relance

Grand Besançon Métropole dispose d'atouts majeurs pour contribuer à la relance et aux transitions au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il contribue à la dynamique urbaine, économique et universitaire régionale. Il sert sa vitalité et son attractivité :

Un atout démographique : deuxième agglomération par sa population, avec 200 000 habitants, Grand Besançon Métropole participe à la dynamique démographique, jouissant d'une progression positive de 0,3 % par an, avec plus de 10 000 personnes y arrivant chaque année. Il est intégré comme une polarité structurante au sein du nouveau SRADDET de la Région.

Un atout économique : Grand Besançon Métropole *contribue au développement et la création de richesses grâce à un bassin économique d'excellence*, avec des industries de pointe (luxe, aéronautique, médical, monétique, etc…) fédérées au sein du pôle de compétitivité des microtechniques, illustration d'une reconversion réussie à partir de l'horlogerie. Plusieurs de ces entreprises sont leaders mondiaux dans leur spécialité. Grand Besançon Métropole y est particulièrement attentif, et par ailleurs acteur du développement économique de cet écosystème. La récente ouverture de Bio-Innovation témoigne du renforcement de son positionnement sur les médicaments du futur.

Un atout universitaire : Avec 30 000 étudiants, Grand Besançon Métropole est l'un des trois pôles universitaires de la région : Si la dominante réside dans les sciences de l'ingénieur, l'offre bisontine est répartie entre 3 campus, dont les vocations complémentaires interagissent pour former une Université pluridisciplinaire. Plusieurs écoles d'ingénieurs contribuent ainsi à la notoriété régionale avec l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) ainsi que l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté). Il faut ajouter à ces établissements l'ISBA et l'ENIL.

Par ailleurs, l'Université de Franche-Comté est labellisée « HR » (Excellence in Research) avec 27 équipes de recherche et des laboratoires de renommée internationale. Grand Besançon Métropole accueille, en outre, les sièges régionaux de l'enseignement supérieur et de l'éducation tels que la COMUE UBFC, le siège régional du CROUS, ainsi que le Rectorat de la Région académique. Grand Besançon Métropole soutient fortement la dynamisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui concourt au développement du territoire et de la région toute entière. C'est en effet l'un des trois pôles majeurs, structurant l'organisation universitaire régionale.

Un atout dans le domaine de l'environnement : Grand Besançon Métropole jouit d'un patrimoine naturel remarquable et préservé aux portes du massif du Jura, qui se décline sur une mosaïque de milieux de la capitale bisontine verte et urbaine, jusqu'aux collines, plateau et vallées environnantes. L'engagement historique de la ville centre en faveur de l'environnement lui a valu le titre de capitale française de la biodiversité. Le territoire s'est ainsi résolument engagé en faveur de la transition énergétique avec le label Cit'ergie pour Grand Besançon Métropole, et l'European Energy Award Gold pour Besançon.

Un atout patrimonial et culturel : Besançon bénéficie du classement mondial de l'UNESCO au titre du réseau Vauban, dont la ville a été l'instigatrice et le chef de file. La ville possède sur son sol près de 200 monuments inscrits ou classés monuments historiques. C'est même le deuxième plus grand secteur sauvegardé de France. Elle jouit de la présence de plusieurs musées d'exception, dont 5 Musées de France, avec le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, ainsi que le Musée du Temps. Les Deux Scènes (nationales), le Centre Dramatique National, l'Orchestre Victor Hugo, comme de nombreuses troupes et manifestations théâtrales et musicales, offrent un spectre riche et éclectique dans le spectacle vivant.

Un pôle majeur au sein d'un arc métropolitain : Besançon, tant par ses fonctions administratives, siège notamment de la région Bourgogne-Franche-Comté, culturelles et universitaires qu'économiques, joue un rôle spécifique au sein de l'arc urbain, reliant le Creusot-Montceau, Dijon, et l'aire urbaine Belfort-

Montbéliard. C'est aussi le cœur du pôle métropolitain Centre Franche-Comté regroupant plus de 360 000 habitants, bénéficiant d'une proximité avec la Suisse et l'Allemagne voisines, facilitant ainsi de nombreuses coopérations et échanges dans les domaines économiques, universitaires et culturels.

La récente inscription des savoir-faire de mécanique horlogère au patrimoine immatériel de l'UNESCO confirme ce positionnement.

❑ Un premier socle d'orientations à l'horizon 2030

Afin de renforcer ses dynamiques territoriales et prendre en compte les évolutions sociales, économiques, numériques et environnementales, Grand Besançon Métropole a défini dans son Projet de territoire et dans son plan Climat des orientations majeures pour guider son action à l'horizon 2030.

Dans ce contexte de crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques, où les incertitudes n'ont jamais été aussi fortes, l'enjeu est de faire bloc pour construire l'avenir de Grand Besançon Métropole sur les bases du projet de territoire et de ses 4 grandes orientations : la cohésion, les alliances, l'effervescence et les transitions.

Ces orientations s'appuient sur des enjeux liés au vieillissement démographique et à la fragilité de son solde migratoire, à ses vulnérabilités liées au réchauffement climatique, à la nécessité de diversifier ses dynamiques territoriales suite à la perte de son statut de capitale régionale et à l'enjeu de cohésion liée à l'élargissement de son territoire à 15 communes suite aux dispositifs promus par la loi Notre.

Pour traiter ses enjeux, il a adopté le 7 novembre 2019 Action Grand Besançon, son Projet de territoire, le projet de Plan climat air énergie territorial (PCAET), délibéré le 16 décembre 2019 et le Contrat de transition écologique, signé le 17 décembre 2019. Ces documents dressent une feuille de route d'ici à 2030 à travers les quatre orientations du projet de territoire complété par les orientations et les plans d'actions du PCAET et du CTE, dont l'enjeu central est la dynamisation de son attractivité tout en prenant en compte la nécessité des transitions.

Ainsi, face aux enjeux de rayonnement et d'attractivité, GBM a souhaité promouvoir ses Alliances : parce que l'avenir appartient à ceux qui sauront faire réseau, en construisant des coopérations multiples, ouvertes sur le monde, afin de contribuer à l'attractivité de la région Bourgogne Franche-Comté. Les orientations stratégiques privilégient ainsi les coopérations à l'échelle du bassin de vie, l'accompagnement de nos acteurs à l'international et la promotion d'un modèle fédéral au sein de la région. Dans le cadre de cette orientation, le plan d'action du protocole de préfiguration privilégie pour la période 2021-2022 la poursuite d'investissements massifs en matière d'espaces publics et d'équipements servant l'amélioration du cadre de travail de l'enseignement supérieur et de recherche.

Face aux enjeux de solidarité communautaire, GBM a souhaité renforcer sa Cohésion, parce que son projet n'est pas celui d'une ville, mais celui d'un territoire de 68 communes. Les orientations stratégiques valorisent notre patrimoine comme modèle de développement, le renforcement du cœur d'agglomération au service de l'ensemble du territoire, et le renforcement des centre-bourgs de notre territoire. Dans le cadre du protocole de préfiguration, GBM souhaite se mobiliser fortement sur des projets centrés sur les quartiers prioritaires dégradés et sur la redynamisation de son centre-ville à travers des actions de renouvellement urbain en lien avec les contractualisations précédentes : Action Cœur de Ville, le Contrat de Ville et le contrat conclu avec l'ANRU.

Face aux enjeux liés au changement climatique, GBM a souhaité s'engager résolument dans les Transitions : parce qu'elles sont nécessaires pour innover, répondre aux défis planétaires écologiques, énergétiques, numériques et sociétaux et prendre place dans une nouvelle économie porteuse d'espoirs et d'humanité. Les orientations intègrent le soutien à l'économie circulaire, l'exemplarité de Grand Besançon Métropole et l'accompagnement des citoyens dans leurs usages individuels.

Ces orientations sont complétées par le Plan Climat de GBM qui traduit l'engagement de Grand Besançon Métropole en faveur de la sobriété énergétique, de l'adaptation au changement climatique, du développement des énergies renouvelables et du maintien d'une bonne qualité de l'air sur l'ensemble de son territoire. Au-delà de ce document réglementaire, la collectivité réaffirme son ambition de devenir un territoire résilient et à énergie positive en 2050. Son programme d'actions est engagé sur la période de 2020-2026. Il repose sur 7 ambitions traduites dans un plan d'action.

Ce plan Climat est complété par le Contrat de Transition Ecologique (CTE) qui a vocation à intégrer le CRTE et qui a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un projet global co-construit pouvant concerner l'ensemble des politiques sectorielles et décliné en actions concrètes à moyens termes. Ses orientations-axes visent à créer les conditions pour le développement d'économies locales, baisser les consommations et développer les énergies renouvelables, développer l'adaptation du territoire aux changements climatique et énergétique et animer le territoire pour répondre aux enjeux de transition et résilience,

Pour la période 2021-2022, les actions du Protocole de préfiguration développent un large programme de rénovation énergétique des équipements au service des habitants, des projets de lutte contre la pollution lumineuse, la mobilité multimodale décarbonnée à travers les itinéraires cyclables et les investissements liés au tramway.

Enfin face aux enjeux économiques GBM souhaite développer l'Effervescence : parce que Grand Besançon Métropole se transforme, animé par l'énergie de l'ensemble des acteurs qui le constituent, économiques, associatifs, culturels, universitaires, ou simplement habitants de ce territoire et futurs Grand Bisontins, parce que la haute qualité de vie : c'est ici. Les orientations stratégiques proposent la mise à disposition de lieux ouverts, la montée en puissance de nos actions promotionnelles et la mobilisation autour d'un projet urbain d'ampleur symbolique.

Sur la période 2021-2022, ces orientations sont notamment incarnées par les mesures d'urgence et de relance portées par Grand Besançon Métropole dans le cadre de son soutien financier aux acteurs économiques, associations, culturels ou universitaires. Elles sont mises en œuvre par des outils spécifiques et notamment le Fonds Régional des Territoires, cofinancé par GBM ; leurs montants ne sont pas inclus dans le Protocole de préfiguration 2021-2022. Pour mémoire, ils représentent un montant de 773 k€.

❑ Le plan d'action et de relance mis en œuvre pour la période 2021-2022

Ce plan d'action regroupe une quarantaine de projets constituant une partie des plans de relance économique et de transition de l'Etat et de Grand Besançon Métropole, sur la période 2021-2022.

La liste de ces projets est présentée en annexe.

Fait à Besançon, le…

Le Préfet du département du Doubs	La Présidente de Grand Besançon Métropole
Joël MATHURIN	Anne VIGNOT

Annexe CRTE : Recensement des projets structurants à l'horizon 2021-2022

Liste des projets par thématique	Maîtrise d'ouvrage	Montant estimatif HT	Financements attendus	
			Etat	Région
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / ALLIANCES				
Requalification du Campus Sport - AREA Sports : tranche additionnelle - label E+C- pour la Maison du Sport	GBM	0,1 M€		X
Renforcement de la capacité d'accueil de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC) en vue du développement de la filière santé : tranche additionnelle - innovations pédagogiques, amphithéâtre modulaire	GBM	0,54 M€		X
Rénovation énergétique et mise à niveau des bâtiments d'enseignement de la Bouloie : tranche additionnelle - niveau de performance BBC sur Droit central	GBM	0,48 M€		X
Rénovation énergétique et mise à niveau des bâtiments d'enseignement de la Bouloie : tranche additionnelle - réhabilitation énergétique de l'amphithéâtre Gaudot	GBM	1 M€		X
Aménagement du Jardin des Sciences - tranche additionnelle	Ville de Besançon	0,65 M€		X
Aménagements urbains du secteur Campus-Bouloie - réhabilitation des espaces publics – tranche additionnelle – liaisons internes (création voies piétonnes et vélo) et secteurs Terrasses, Vallon	GBM	4,43 M€		X
Création d'un centre d'hébergement sécurisé de l'infrastructure numérique (CHESINUM) - tranche supplémentaire	UFC	1,2 M€ *TTC*		X
TRANSITION ECOLOGIQUE				
Rénovation énergétique des bâtiments publics				
Rénovation énergétique des gymnases de la Ville	Ville de Besançon	4,2 M€	X	X
Plan de rénovation des écoles et crèches - 1ère tranche 2021-2022	Ville de Besançon	2,5 M€	X	X
Rénovation énergétique et aménagement de l'ancien bâtiment VNF pour l'accueil des archives municipales et communautaires	Ville de Besançon	1,5 M€	X	X
Réhabilitation de friches - secteur cœur de ville				
Réhabilitation du bâtiment de la Rhodia avec installation des locaux SNB et outdoor	Ville de Besançon / GBM	3 M€	X	X
Mobilité multimodale				
Itinéraires cyclables - Dossiers 2020/2021 => encorbellement Pont de Velotte, Chatillon à Ecole-Valentin, rue Midol, secteur Franois	GBM	2 M€	X	X

Tramway : achat de nouvelles rames et adaptation du centre de maintenance	GBM	11,5 M€		
Développement de nouveaux itinéraires cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole	GBM	2 M€ / an	X	X
Tourisme durable				
Aménagement du plan d'eau structurant d'Osselle - 2ème phase	GBM	3,2 M€	X	X
Culture				
Restauration du patrimoine Unesco (Bastion de l'Archevêque et tour Notre-Dame)	Ville de Besançon	1,36 M€	X	X
Sport				
Rénovation du Centre International de Séjour (CIS)	Ville de Besançon	0,25 M€	X	
Agriculture et alimentation				
Abattoir à Besançon	Société bisontine d'abattage	1 M€	X	
Rénovation de la Ferme des Torcols	Ville de Besançon	0,2 M€	X	
Développement des jardins partagés / familiaux	Ville de Besançon	0,2 M€ / an	X	
Développement des jardins partagés / familiaux	Chemaudin-et-Vaux et diverses structures	40 k€	X	
Quartiers fertiles (appel à projets) – Etude et ingénierie	GBM	2,27 M€	X	
Projet alimentaire territorial - étude	GBM	35 k€	X	
Filière forêts/bois				
Reconstitution des forêts / patrimoine arboré	Ville de Besançon	A déterminer	X	
Autres				
Programme de réduction de la pollution lumineuse SMART CITY et SMART COUNTRY - tranche 2020	GBM	0,8 M€	X	
Programme de réduction de la pollution lumineuse SMART CITY et SMART COUNTRY - Tranche 2021	GBM	1,3 M€	X	
Poursuite du programme de réduction de la pollution lumineuse SMART CITY et SMART COUNTRY (Ville et autres communes) - Tranche 2022	GBM	1 M€	X	
Plan de lutte contre les ilots de chaleur sur les espaces publics et les espaces extérieurs des bâtiments publics (dont désimperméabilisation) - 1ère tranche 2021-2022	Ville de Besançon	1,7 M€	X	X

Actions de préservation des collines, de la forêt et de la biodiversité	Ville de Besançon / GBM / communes	0,3 M€ / an	X	X
3. COHESION DES TERRITOIRES (Y COMPRIS NUMERIQUE)				
Périmètre ORT Cœur de ville				
Déconstruction et reconstruction de la passerelle de la Rhodia (Jean Abisse)	Ville de Besançon / GBM	3,3 M€		X
Opération d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) : première opération au 8 rue Bersot de recyclage d'habitat dégradé	Ville de Besançon	1,4 M€	X	
Requalification de l'îlot République (Pont de la République, rues République et Gambetta) - 1ère phase	GBM	2,4 M€	X	X
Quartiers prioritaires et dégradés				
Aménagements urbains et requalification des espaces publics des secteurs Cassin, Epoisses, Ile de France au titre du nouveau programme de rénovation urbaine	GBM / Ville de Besançon	3 M€	X	X
Premiers travaux d'aménagement du quartier de la Grette en vue de sa requalification (cheminements piétons, opérations de verdissement)	Ville de Besançon	0,3 M€	X	X
Volet transition numérique				
Développement de l'Open Paiement dans les transports	GBM	1,3 M€	X	X
Inclusion numérique - Smart City	GBM	A déterminer	X	X
Mise en place de solutions numériques dans les services publics (musées, écoles, bibliothèques,…)	Ville de Besançon	0,1 M€ / an	X	X
Autre				
Programme 2021 de réhabilitation et modernisation des restaurants scolaires (GS Hélvétie et Chaprais, primaire Sapins (quartier prioritaire), élémentaire Rivotte)	Ville de Besançon	1 M€	X	X
Maison des Femmes	Ville de Besançon	en cours d'estimation	X	X
Réfection de la salle Battant	Ville de Besançon	0,37 M€	X	X
Réalisation de terrains familiaux	GBM	0,1 M€ / terrain	X	
Réhabilitation de l'ancienne mairie en deux logements, une micro crèche et une salle associative	Chemaudin et Vaux	0,77 M€	X	
Réhabilitation des bâtiments du centre-bourg (ancienne école et ferme attenante)	Pugey	3,07 M€	X	

Sécurisation intrusion PPMS du groupe scolaire et périscolaire ; système d'alerte – 2 alarmes programmables	Chazeleule	13 k€	X	
Démolition et reconstruction de la Maison communale	Ecole-Valentin	0,74 M€	X	
Confortement de la digue classée d'Osselle	VNF	0,8 M€	X	
Restauration de la digue à Roche lez Beaupré	VNF	0,8 M€	X	
Confortement de la digue de Deluz	VNF	1 M€	X	
Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de Chaudefontaine	GBM	0,389 M€	X	
Réhabilitation station d'épuration Saône	GBM	0,607 M€	X	
Modernisation de l'unité de production d'eau potable de la Malate + travaux connexes	GBM	3,5 M€ (estimation)	X	